

# G. I. R. MARALPIN

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Secrétariat : 49 avenue Cernuschi - F-06500 MENTON - Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 - Messagerie électronique : gir.maralpin@wanadoo.fr

## BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 18 NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1999

### ÉDITORIAL

#### **Dans et avec ce numéro**

De manière inusitée, notre Bulletin, est accompagné, pour les raisons ci-dessous invoquées, de deux documents joints. Sa concision, résultant de contraintes calendaires, ne nous permet pas de traiter de toutes les questions abordées au cours de ces deux derniers mois, ni de commenter chacun des points de notre éphéméride [cf. page 2]. Sans attendre la parution d'un prochain bulletin, nos lecteurs sont invités à nous consulter par voie épistolaire (ou mieux électronique) ou lors de nos rendez-vous mensuels qui se tiennent chaque second mardi du mois (le mois de mars faisant exception en raison du "mardi gras").

#### **Tiré à part de "Montagnes Méditerranéennes"**

Apprenant par le Bulletin du GIR les progrès de notre Livre Blanc, le Professeur Hervé Gumuchian, Directeur de la publication *Montagnes méditerranéennes*, a aimablement invité notre secrétaire à en faire l'annonce dans cette importante Revue universitaire où avaient été opportunément publiés en décembre 1997, à la fois son article "*Le projet de percée autoroutière du Mercantour et les infrastructures maralpines*" et une présentation du GIR Maralpin.

La coordination éditoriale de la Revue *Montagnes méditerranéennes* a bien voulu consentir à ce que le nouvel article de Jacques Molinari expose assez largement, sous le titre "*L'inflation du trafic maralpin de transit poids lourds - Sera-t-elle résistible ?*", la problématique maralpine du transport, ainsi que l'argumentaire des plaidoiries du GIR en faveur de la valorisation du réseau ferroviaire maralpin.

Chaleureusement accueillies par les représentants du Syndicat intercommunal pour le développement économique local transfrontalier (SIDELT) de l'Est du département des Alpes-Maritimes, qui, en leur Comité syndical du 22 février 1999, ont adopté nos propositions en faveur des liaisons ferroviaires transfrontalières du Col de Tende [cf. Bulletin n°14-15], nos analyses ne sont cependant toujours pas prises en considération par les autorités en charge de l'élaboration de la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes.

L'article publié dans *Montagnes méditerranéennes* étayant nos propositions à partir de données attestées, son tiré à part est joint au présent bulletin, à l'attention de nos lecteurs auxquels nous faisons appel pour la diffusion des informations qu'il contient.

#### **Un colloque universitaire à Nice-Sophia Antipolis sur les Directives territoriales d'aménagement (DTA)**

Sous le parrainage du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, nos amis et collègues universitaires de la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Nice organisent les 24 et 25 février, avec leurs collègues d'autres universités françaises, ainsi que des hauts fonctionnaires et experts invités, un colloque ayant pour objet de cerner les différents aspects politiques, institutionnels, juridiques, et réglementaires de DTA(s). Rappelons que ces DTA(s) ont pour objet de fixer les grandes orientations de l'État, mais revêtent encore un caractère expérimental, la plus avancée d'entre elles, celle des Alpes-Maritimes où le GIR Maralpin s'est grandement impliqué, étant censée jouer un rôle pilote.

Nous ne pouvons qu'inviter les élus, responsables associatifs, fonctionnaires et experts, concernés par les DTA(s) de notre région géographique (DTA 06, DTA 13, DTA Lyon et DTA des Alpes du Nord) à participer nombreux à ce colloque dont le programme et les formulaires d'inscription sont joints au présent Bulletin.

**Le Bureau**

INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

PROCHAINE RÉUNION

**Mardi 8 Février 2000**

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis  
7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal

de **18 heures** à **20 heures**

**Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au 5ème et dernier étage**

*Les réunions suivantes se tiendront le mardi 14 mars et le mardi 11 avril 2000 aux mêmes lieux et heures*